

À retourner avant le 12 février 2023

ART-O-RAMA Marseille

International contemporary art fair  
Salon international d'art contemporain  
31 août - 3 septembre

En 2020, a été mis en place le Salon immatériel, plateforme en ligne dédiée en premier lieu aux œuvres textuelles et sonores, maintenant ouverte à toute œuvre accessible et appréhendable dans un espace virtuel comme elle peut l'être dans un espace réel.

L'édition physique d'Art-o-rama, salon international d'art contemporain, ouvre le dernier jeudi du mois d'août à Marseille. La prochaine édition se tiendra du jeudi 31 août au dimanche 3 septembre 2023.

Le Salon immatériel sera accessible en ligne du jeudi 3 août au dimanche 10 septembre.

galerie

---

directeur·rices de la galerie

---

adresse

ville

---

code postal

pays

---

e-mail

---

tel

site web

---

année d'ouverture de la galerie

---

nom de la personne à contacter

---

mobile

e-mail

---

adresse de facturation si différente

---

code postal

---

ville

pays

---

Critères de sélection :

Le Salon immatériel d'Art-o-rama est ouvert uniquement aux galeries et éditeurs d'art ayant un programme annuel d'activité. Ceux-ci sont sélectionnés par un Comité Artistique sur la base de la qualité de leur proposition autour d'une ou plusieurs artistes et sur la pertinence de leur programme annuel.

Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 12 février 2023

Annonce de la sélection : mi-avril 2023

FRÆME

Friche la Belle de mai, 41 rue Jobin, FR - 13003 Marseille  
galerie@art-o-rama.fr t. +33 (0)4 95 04 95 36  
www.art-o-rama.fr

Frais d'enregistrement :

Les frais d'enregistrement sont de 100 € et ne sont pas remboursables. Le paiement est à effectuer avant l'envoi du dossier par virement à :

titulaire du compte | FRÆME  
domiciliation | CIC MARSEILLE PRADO LA CADENELLE  
IBAN | FR76 | 1009 | 6180 | 6700 | 0260 | 7220 | 106  
BIC | CMCIFRPP

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Frais de participation :

Les frais de participation au Salon immatériel sont de 300 € et donnent droit à un espace virtuel dédié sur la plateforme du Salon immatériel.

Cet espace présente les œuvres, les artistes, le projet et les informations de la galerie.

Les frais de participation sont payables à l'acceptation du dossier.

Joindre à votre formulaire

1. une présentation de chaque œuvre (1000 signes maximum)
2. une présentation de chaque artiste (1000 signes maximum)
3. une présentation de la galerie (1000 signes maximum)
4. les fichiers des œuvres (son mp3 / video mp4)
5. la légende complète de chaque œuvre (nom de l'artiste, titre, année, technique, dimensions ou durée, édition, prix, courtoisie)

Tous les textes doivent être en anglais.

Prix d'acquisitions

Because of many suns

Prix de la Collezione Taurisano, basée à Naples et Milan, qui récompensera un exposant par l'acquisition d'une œuvre à hauteur de 5000 €.

Prix Benoît Doche de Laquintane

Acquisition d'une œuvre pour la collection qui s'articule autour des notions de poésie, d'inscription dans son époque et de présence au monde.

Prix Marval collection

Soutient de jeunes artistes innovant.e.s par l'acquisition d'œuvres pour une valeur de 15 000 euros maximum.

Prix Nice(He)art

Offre à un.e artiste, sélectionné.e sur Art-o-rama, l'opportunité de participer au programme de résidence incluant un séjour de 6 à 8 semaines et une aide à la production.

Participation :

La demande d'admission dûment remplie, signée et remise dans les délais impartis ne justifie pas la participation au salon. La réserve concernant l'admission n'est levée que par l'autorisation prononcée de manière définitive par la direction de la manifestation, qui entraîne l'entrée en vigueur du présent contrat.

La galerie se verra attribuer un espace virtuel dédié sur la plateforme du Salon immatériel.

bon pour accord

Lieu et date

Signature valable juridiquement

Merci de retourner le formulaire signé avec l'ensemble des documents par e-mail à [galerie@art-o-rama.fr](mailto:galerie@art-o-rama.fr) avant le 12 février 2023.

FRÆME

Friche la Belle de mai, 41 rue Jobin, FR - 13003 Marseille  
[galerie@art-o-rama.fr](mailto:galerie@art-o-rama.fr) t. +33 (0)4 95 04 95 36  
[www.art-o-rama.fr](http://www.art-o-rama.fr)

## RÈGLEMENT

Art-o-rama est organisé par FRÆME, association loi 1901 à but non lucratif, basée à la Friche la Belle de Mai, 41 rue Jobin, FR-13003 Marseille.

### Art.1 - Dispositions générales

Les galeries sélectionnées pour exposer au Salon immatériel d'Art-o-rama s'engagent à respecter, sans aucune restriction ni retenue, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées par l'organisation dans l'intérêt de l'événement.

### Art.2 - Participation

L'acceptation du dossier de candidature par l'organisation entraîne l'adhésion définitive de l'exposant à toutes les clauses du présent règlement.

### Art.3 - Frais

L'exposant s'engage à régler ses frais de candidature avant l'envoi du dossier. Il s'engage également à régler ses frais de participation dès l'acceptation de son dossier en une fois, à réception de sa facture.

### Art.4 - Annulation

En cas d'annulation de la part de l'exposant, celui-ci perd le montant de ses frais de participation et s'engage à rembourser tous les frais occasionnés par sa candidature.

### Art.5 - Application de ce règlement

L'organisation se réserve le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus au règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général de l'événement.

### Art.6 - Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui pourrait surgir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'Association FRÆME organisatrice d'Art-o-rama.

bon pour accord

Lieu et date

Signature valable juridiquement